

Entreprises : un club de bénévoles pour faciliter les reprises

La transmission d'une entreprise est une décision qui ne se prend pas "à la légère". Pour aider les chefs d'entreprise dans cette démarche, l'association Cédants et Repreneurs d'Affaires (CRA) propose de les mettre en relation avec d'éventuels repreneurs.



Christophe Parent.

données nationales de quatre à cinq cents entreprises à céder et, dans un premier temps, nous communiquons des éléments de base entre le cédant et le repreneur. Dans la plus grande confidentialité, bien entendu. » Ces premiers échanges facilitent le dialogue lors du premier rendez-vous. Le CRA compte soixante délégations en France, dont celle d'Amiens qui existe depuis plus de deux ans. Ici, l'association travaille surtout dans la Somme et dispose actuellement d'un fichier d'une trentaine de repreneurs éventuels, dont l'âge moyen est de 45 ans. Anciens salariés ou chefs d'entreprise, ces entrepreneurs régionaux qui souhaitent investir dans la région ont créé un groupe de huit personnes avec pour crédos : motivation, échange et dynamisme. « Nous avons des similitudes dans nos projets et nous nous réunissons tous les quinze jours pour faire le point, échanger sur nos réseaux tout en restant discrets sur nos projets. Nous mutualisons ainsi certaines approches ou faisons appel à différents intervenants, détaille

dans toute la Somme. Nous sommes très "local", dans nos projets. »

Les recherches concernent tous les secteurs d'activité, mais exclusivement des entreprises de cinq à cinquante salariés. Lors d'un projet de reprise, les deux parties s'appuient sur les conseils d'experts, qu'ils soient comptables, fiscaux ou financiers par exemple. Le CRA est donc en relation avec toutes les structures existantes, tels que le Conseil général, le Conseil régional ou encore les CCI, pour ne citer qu'eux. « Nous proposons aux repreneurs, des sessions d'information sur une période de trois semaines concernant la comptabilité, la fiscalité, la constitution du dossier. Bref, tout ce qu'il faut savoir pour démarrer son entreprise, poursuit Jacques Facquer (*) Notre but c'est que les repreneurs restent en Picardie. Nous voulons garder ces investissements dans la région. Pour céder son entreprise, il faut compter deux à trois ans. Le cédant doit préparer sa cession tout comme le repreneur doit l'étudier, cela prend déjà douze à dix-huit mois. Il faut qu'il y ait une confiance mutuelle, c'est tout un ensemble. Nous avons un rôle de conciliateur, au sens le plus large du terme. »

David Deroo

« Nous faisons de la mise en relation entre le cédant et le repreneur, expliquent Jacques Facquer et Christian De Simencourt, du CRA Picardie, délégation d'Amiens. Nous disposons dans une base de

Christophe Parent, entrepreneur et dirigeant local du groupe. Statistiquement, le groupe cherche des entreprises dans le service, de cinq à cent salariés et avec un chiffre d'affaires allant jusque 15 millions d'euros, à Amiens et



Cédants et Repreneurs d'Affaires (CRA)

Délégation Picardie

29, rue des Trois Cailloux

03 22 22 30 31 - 03 22 80 17 79

06 62 91 42 06

cra.amiens@cra-asso.org

www.cra-asso.org

<http://amiensrepreneurs.heberg-forum.net>